



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 13 février 2019 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilles PERLI, Maire.

Etaient présents :

Emeric SALLE, Jean-Paul SALLE, Emile FORM, adjoints,

Magali BRECHU, Henri CROSASSO, Jean-Michel DELBANO, Nicole DHENIN, Josette PETER, Philippe RIBUOT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Dominique BRACHET ayant donné pouvoir à Philippe RIBUOT

Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Emeric SALLE,

Dominique GALLETTI ayant donné pouvoir à Gilles PERLI,

Philippe MICHELON ayant donné pouvoir à Henri CROSASSO

Christine VALLA ayant donné pouvoir à Nicole DHENIN

Mme Magali BRECHU a été élue Secrétaire de séance.

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Finances

1) Budget "Commune" investissement 2019 : autorisation de paiement.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les crédits nécessaires au paiement des travaux d'eaux pluviales à l'article 21 538 "autres réseaux" pour un montant de 47 800 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2) Aménagement secteur Aravet : demande de subventions.

Le Conseil Municipal a mené une réflexion quant à l'aménagement du secteur de l'Aravet. L'estimation de l'opération est de 250 000 € HT pour laquelle il est possible d'obtenir une aide du Département pour un montant de 125 000 € au titre du contrat station 2017-2021 et sollicite l'Etat au titre de la DETR 2019.

Le Conseil Municipal arrête le plan de financement tel que ci-dessous et accepte l'aménagement du secteur de l'Aravet.

- ETAT DETR 2019 : 20 %
- DEPARTEMENT : 50 %

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Secrétariat Général

3) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes conformément au projet voté par le conseil communautaire et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches afférentes à ces modifications.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4) **Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Briançonnais (SIEpB) : retrait de la Commune de St Chaffrey.**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de la commune de Saint Chaffrey de se retirer du SIEpB.

ADOpte PAR 13 VOIX "POUR" ET 2 "ABSTENTION" HENRI CROSASSO ET PHILIPPE MICHELON

Administration Générale

5) **Convention de distribution des secours sur les domaines de ski alpin et nordique.**

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de distribution des secours sur les domaines de ski alpin et nordique à intervenir avec SCV Domaine Skiable, approuve les termes de la convention de distribution des secours sur les domaines de ski alpin et nordique à intervenir avec le SDIS et approuve les termes de la convention de mise à disposition du TPE avec les Communes de St Chaffrey, le Monétier les Bains, Puy St Pierre et Puy St André,

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire informe le conseil de la nécessité de signer ces conventions pour la gestion des secours sur les domaines alpin et nordique. Il explique à l'assemblée qu'il convient de préciser les modalités d'intervention de SCV Domaine Skiable dans le cadre des secours sur pistes. Ces précisions devaient également être apportées en ce qui concerne les modalités d'intervention du SDIS sur le domaine de ski de fond.

La convention relative à la mise à disposition d'un TPE (terminal de paiement par carte bancaire) pour le paiement des frais de secours sur piste va permettre le partage des frais de location de l'appareil.

Urbanisme

6) **Acquisition de terrain Consorts GIRERD.**

Par délibération n° 18.05.14 du 5 septembre 2018, le conseil municipal a confirmé la délibération du 13 octobre 2000 qui portait sur une acquisition au prix de 3 470 francs de la parcelle E 932 de 1570 m² appartenant aux Consorts GIRERD, soit un montant en euros de 529 €.

Le Conseil Municipal confirme l'acquisition de la parcelle E 932 de 1 570 m² et en réactualise en fonction de l'inflation le montant au prix de 680 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. Jean-Paul SALLE informe l'assemblée que le terrain objet de la délibération est situé sur la route de Fréjus.

Personnel

7) **Agents d'accueil piscine municipale : modification de la durée de travail.**

Considérant que le fonctionnement de ce service (entretien et accueil) est assuré par deux agents titulaires à temps non complet (25 heures hebdomadaires annualisées) et que ce temps de travail n'est plus suffisant au regard des modifications apportées aux horaires d'ouverture de la piscine

Le Conseil Municipal modifie le temps de travail annualisé des 2 adjoints techniques et fixe à 26h30 par semaine pour le premier poste et de 26h00 par semaine pour le second poste à compter du 1er mars 2019.

ADOpte A L'UNANIMITE

Information - Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

1) Le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de l'Aravet et de ses abords est conclu avec la société MG Concept pour un montant de 17 500 € HT soit 21 000 € TTC.

2) La régie de recettes pour l'encaissement des sommes perçues au titre des opérations de secours sur pistes est modifiée pour permettre le virement sur un compte de Dépôt de Fonds au Trésor.

3) Il est établi un contrat entre la société "Roc Aventure" représentée par M. Christian FERRARA et la Commune pour la maintenance des 2 "via ferrata" du Rocher du Bez et du "mur d'escalade" pour l'année 2019, pour un montant respectif de 2 280 € TTC et 960 € TTC.

4) Le contrat d'abonnement pour l'archivage des données des cartes « conducteurs » est conclu avec la Société SDEI pour une durée de 36 mois.

5) Le marché de maîtrise d'oeuvre pour la restauration de la toiture de la Chapelle St Barthélémy est conclu avec la société Architecture et Héritage pour un montant de 4 588 € HT soit 5 505 € TTC.

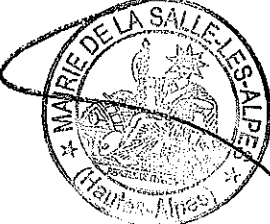
FIN DE LA SEANCE A 20H23

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.

M. le Maire informe les personnes présentes que le recensement de la population est en cours de réalisation sur la commune. Il indique que le service en charge de cette mission rencontre des difficultés auprès de certains administrés lors des sollicitations des agents recenseurs. Il rappelle l'importance de cette enquête pour la commune (la population légale sert de base au calcul de certaines dotations ...). Il demande aux personnes présentes de faire passer le message afin que chacun accomplisse ce devoir.

Mme BIBOUD indique que le Briançonnais dispose d'un climat très agréable, cependant, elle s'interroge sur la présence de Radon sur la commune. Le Directeur des Services Techniques indique que la commune a procédé à des mesures de ce gaz radioactif et qu'aucune trace n'a été relevée.

M. le Maire demande à Mme BIBOUD si elle avait été destinataire de la demande de subvention pour le chemin de mémoire qui devait être adressée à la commune par l'association en charge du projet. Mme BIBOUD informe M. le Maire qu'elle n'a rien reçu depuis le voyage en Alsace.

 Le Maire
Gilles PERLI